



REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

3 Rue des Frères Robin – B.P. 90 236 – 78532 BUC Cedex

<http://www.villedebuc.fr> E-mail : [ccas@mairie-buc.fr](mailto:ccas@mairie-buc.fr)

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Délibération N° 2023-CACCAS-01-15 du 03 avril 2023

<p><b><u>DATE DE CONVOCATION</u></b></p> <p>28/03/2023</p> <p><b><u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u></b></p> <p>En exercice : 13</p> <p>Présents : 7</p> <p>Votants : 7</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt-huit mars à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le sept mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p>Conformément à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant le nombre des conseillers en exercice présents à la séance permettant sa tenue, et au deuxième alinéa de l'article L. 2121-17 du CGCT qui indique que si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121- 10 à L. 2121-12, le quorum n'étant pas atteint, le conseil d'administration est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi trois avril à 17h08, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le vingt huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal, 3 rue des frères Robin, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Président du Centre Communal d'Action Sociale.</p> <p><u>Etaients présents :</u> Monsieur Stéphane GRASSET, Madame Elisabeth MORELLI, Madame MESSINA-DOMINIONI Céleste, Madame Annie CHEVALIER-SAINSILY, Madame CORIZZI Catherine, Madame GAULIER, Madame Malika ZEKRI.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Madame Pierrette MAZERY, Madame BARRET Isabelle, Madame Diane CHARLEMAGNE,</p> <p><u>Absents :</u> Monsieur Yann BOSSE, Madame Anne-Laure de DINECHIN, Madame Frédérique SARRAU</p> <p><u>Pouvoirs :</u> -</p>
---	---

**Délibération n° 2023-CACCAS-01-15 : Délibération portant approbation du Compte Administratif –  
exercice 2022 – Budget du CCAS**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Compte de Gestion 2022 du CCAS présenté par Madame la Trésorière Principale de Versailles et approuvé ce jour,

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'Administration du CCAS, réuni sous la présidence de Monsieur GRASSET, Président du CCAS, s'est fait présenter le Budget Primitif 2022 – à noter l'absence de décision modificative en 2022 - et le compte administratif 2022

**CONSIDÉRANT** que le tableau ci-dessous récapitule les grands ensembles financiers constatés dans ce compte administratif :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Réalisations de l'exercice 2022 (Recettes )	72 697.00€
Réalisations de l'exercice 2022 (Dépenses )	51 335.22€
Résultat reporté 2021 (dépenses)	21 058.17€
Résultat de fonctionnement de clôture 2022	<b>42 419.95€</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Réalisations de l'exercice 2022 (Recettes)	5 174.07€
Réalisations de l'exercice 2022 (Dépenses )	1 196.57€
Excédent d'investissement 2021 reporté	13 904.96€
Résultat d'investissement de clôture à reporter + Excédent d'investissement 2022	<b>17 882.46€</b>
<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE</b>	<b>60 302.41€</b>
<i>Solde des restes à réaliser</i>	0 €
<i>Excédent de financement (résultat investissement de clôture - solde des restes à réaliser)</i>	17 882.46€

Monsieur GRASSET, Président du CCAS, ordonnateur de l'exercice budgétaire 2022, se retire et la présidence de séance de l'Assemblée est assurée par Madame MORELLI Elisabeth qui procède au vote.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité (Abstention : 0/ Contre : 0/ Pour : 6 soit Madame Elisabeth MORELLI, Madame MESSINA-DOMINIONI Céleste, Madame Annie CHEVALIER-SAINCILY, Madame CORIZZI Catherine, Madame GAULIER, Madame Malika ZEKRI)

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2022

Accusé de réception en préfecture  
078-267800449-20230406-2023-CACCAS-15-DE  
Date de réception préfecture : 06/04/2023

- **DIT** que Monsieur le Président du CCAS et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération

(Annexe : Maquette budgétaire du Compte Administratif 2022 du CCAS de Buc)

LA PRESENTE DELIBERATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RECEPTION PAR LE REPRESENTANT DE L'ETAT.

### EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Buc, le 03/04/2023

Le Président du C.C.A.S.  
« Signature électronique »  
Stéphane GRASSET

Visa de la Préfecture le : 06/04/2023

Publication le : 06/04/2023

Rendu exécutoire le : 06/04/2023



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération portant approbation du Compte Administratif - exercice 2022 - Budget du CCAS

---

Date de transmission de l'acte : 06/04/2023

Date de réception de l'accusé de  
réception : 06/04/2023

---

Numéro de l'acte : 2023-CACCAS-15 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 078-267800449-20230406-2023-CACCAS-15-DE

---

Date de décision : 06/04/2023

Acte transmis par : Elisabeth MORELLI

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 6 avril 2023 18:07  
**À:** ccas-fast  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-CACCAS-15

## **' : . Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-CACCAS-15, télétransmis par Elisabeth MORELLI.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-267800449-20230406-2023-CACCAS-15-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2023-CACCAS-15

Objet : Délibération portant approbation du Compte Administratif - exercice 2022 - Budget du CCAS

Date de décision : 06/04/2023

Date de transmission : 06/04/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.10. Divers

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>